UTILISATION DES SERVICES APIC & VIGICRUES FLASH

Deux outils complémentaires à la vigilance météo et à la vigilance crues

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens. Météo-France et le réseau Vigicrues (via les Services de Prévision des Crues) ont créé **deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise** :

APIC
VIGICRUES FLASH

Ces outils sont **complémentaires de la « vigilance météorologique » (Météo-France) et de la « vigilance crues » (Vigicrues)** qui informent les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydrométéorologiques dans les prochaines 24 heures.

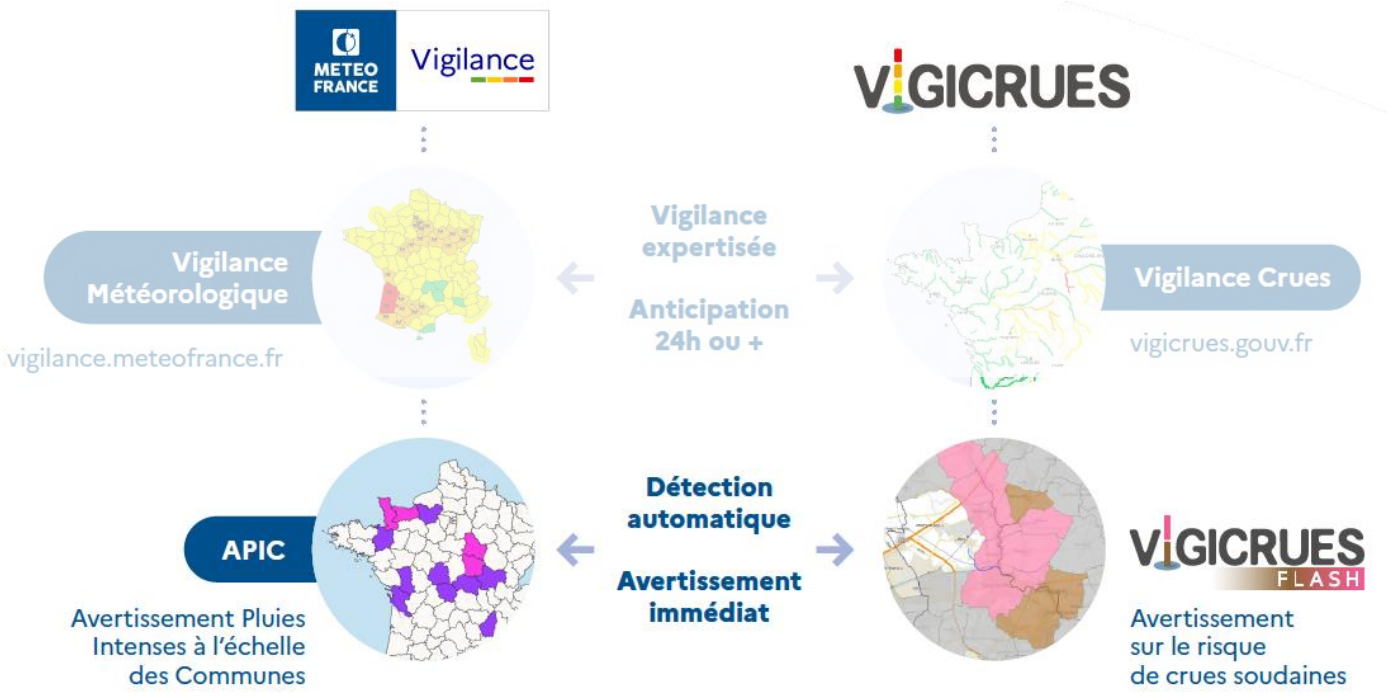

APIC – Surveillance du risque d'inondation par ruissellement

Basé sur l'observation des pluies par radars et pluviomètres

À l'échelle de la commune, les pluies observées sont-elles exceptionnelles ?

→ Risque d'inondation par **ruissellement**

APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un service d'avertissement automatique signalant en temps réel le **caractère exceptionnel des précipitations en cours**, à l'échelle d'une commune.

Son fonctionnement repose sur le réseau de radars météorologiques et de pluviomètres de Météo-France (et partenaires) pour suivre la localisation et l'intensité des précipitations.

Les cumuls de précipitations observés à l'échelle d'une commune sur des périodes allant de 1 à 24 heures sont comparées à des références climatologiques locales. En cas d'épisode pluvieux abondant, ces cumuls de pluie peuvent dépasser des seuils correspondant à des durées de retour. Dans le cas présent, **un avertissement sera émis, indiquant le niveau de sévérité de l'épisode pluvieux en cours** :

« Précipitations intenses »	Période de retour 10 ans (1 probabilité sur 10 de se produire chaque année)
« Précipitations très intenses »	Période de retour 50 ans (1 probabilité sur 50 de se produire chaque année)

Le service est **actualisé toutes les 15 minutes**. Un nouvel avertissement est envoyé si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage d'intense à très intense). A noter que ce service est **disponible sur toutes les communes de métropole**.

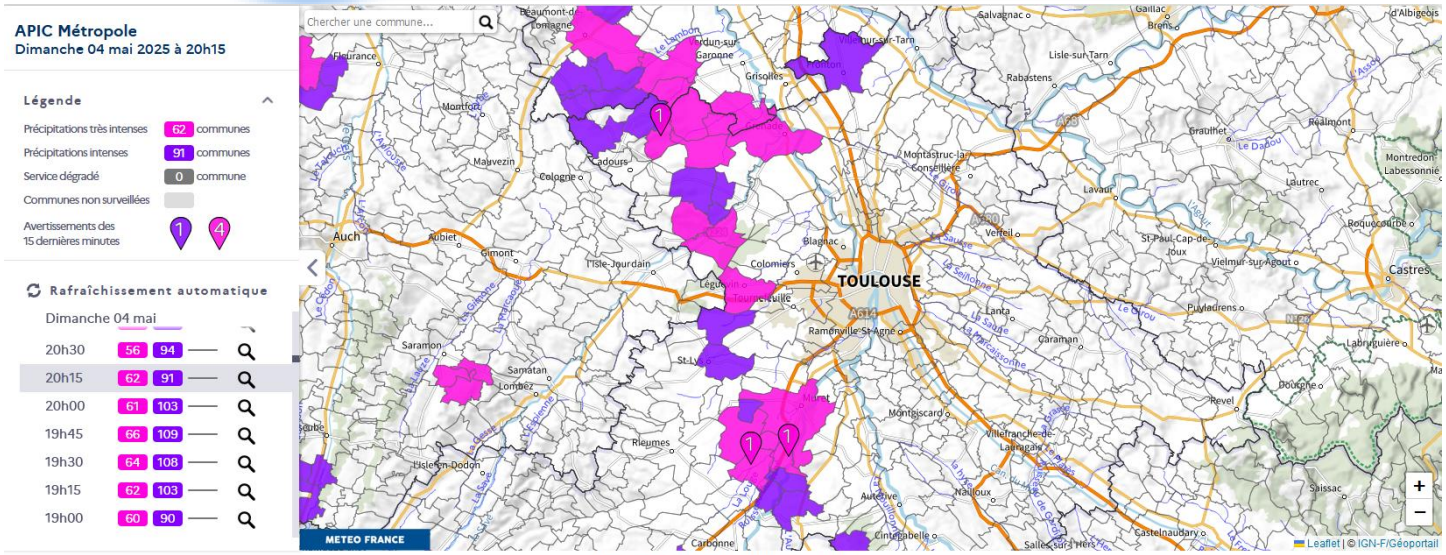

Dimanche 04 mai 2025 à 20h15

INFO

Depuis l'automne 2025, dès lors qu'un APIC est déclenché pour une commune, une **prévision de précipitations pour les trois prochaines heures** est fournie automatiquement par un simple clic sur la commune concernée. La prévision indique si des pluies faibles / modérées / fortes sont prévues ainsi que l'indice de confiance de cette prévision (5/5 signifiant la meilleure fiabilité).

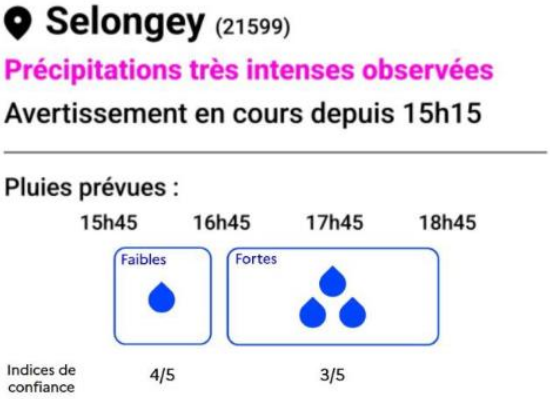

IMPORTANT

Points d'attention sur le fonctionnement et le principe du service APIC :

- APIC n'est initialement pas un produit de prévision, mais un service de suivi en temps réel destiné à la surveillance, à la veille et à la gestion de crise. La prévision sur trois heures apparait uniquement après déclenchement d'un avertissement APIC pour signaler un risque d'aggravation d'une situation déjà remarquable, et non pas au tout début des précipitations.
- Le service porte sur l'aléa (les fortes précipitations) et non sur le risque (les conséquences de ces fortes pluies sur les biens et personnes vulnérables).

A noter que l'information sur une commune peut être ponctuellement indisponible (panne ou maintenance). Cette commune sera alors automatiquement signalée sur la carte en cas de pluies prévues dans les 12 prochaines heures.

VIGICRUES FLASH – risque d'inondation par débordement de petits cours d'eau

Basé sur l'observation des pluies / modélisation du fonctionnement de la rivière

Y-a-t-il un risque de crue soudaine sur les cours d'eau de ma commune ?

→ Risque d'inondation par **débordement de cours d'eau**

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit sur abonnement, proposé par le réseau Vigicrues. Ce service vous permet d'être informé **en cas de risque de crue soudaine sur des cours d'eau non couverts par la vigilance crue**, car soumis à des réactions très rapides.

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau (débits) en fonction de l'humidité des sols, et des précipitations mesurées toutes les 15 minutes par Météo-France sur le bassin versant.

Les débits calculés sont comparés avec des statistiques, permettant de déterminer des seuils de risque. Dans le cas d'un dépassement d'un seuil, **un avertissement sera émis**, indiquant pour le cours d'eau concerné :

« **Risque de crue forte** »
« **Risque de crue très forte** »

Le service est actualisé toutes les 15 minutes. Un nouvel avertissement est envoyé si le risque de crue est en aggravation (passage d'un risque de « crue forte » à « crue très forte »), où toutes les 6 heures en cas de persistance du risque (6 heures après le premier avertissement si le risque se poursuit).

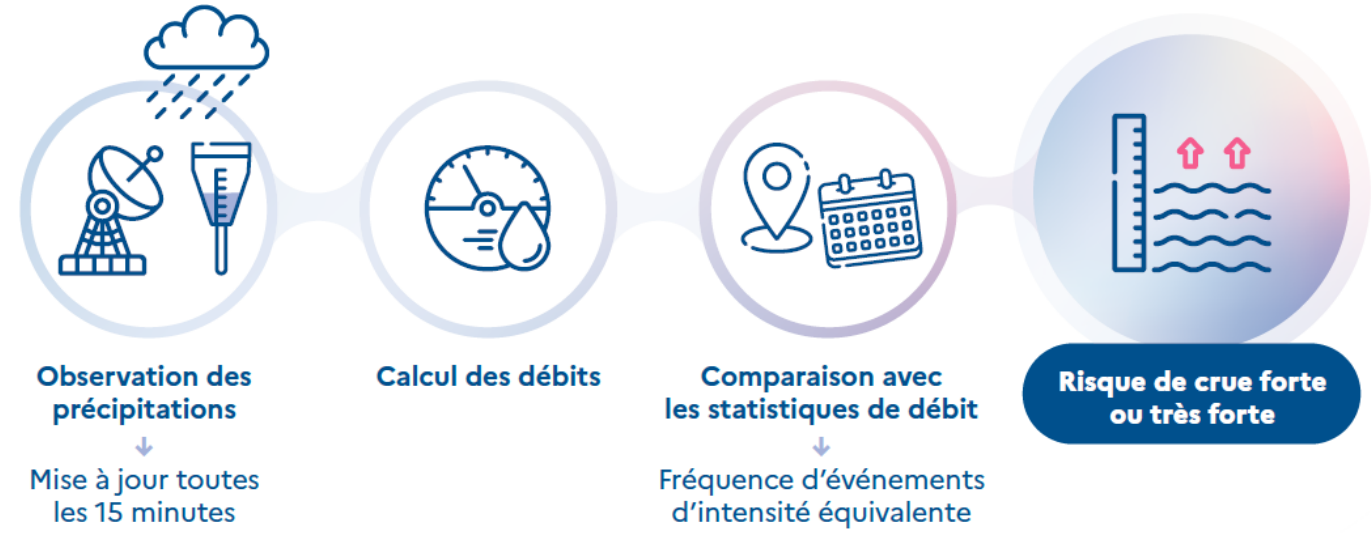

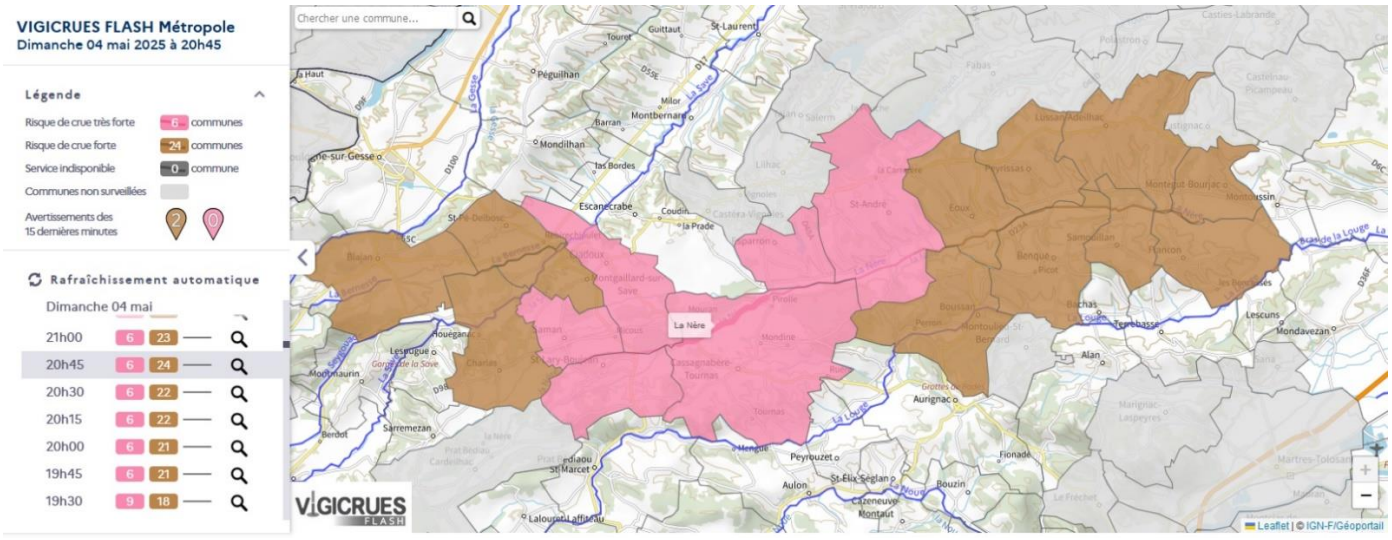

INFO

Toutes les communes ne sont pas éligibles au service Vigicrues Flash.
Les cours d'eau couverts par le service ont été sélectionnés afin de garantir la meilleure modélisation hydrologique possible et ainsi permettre des avertissements pertinents. En 2023, 38 000 km linéaires de cours d'eau étaient éligibles, couvrant donc plus de 11 000 communes de métropole. La couverture de service est augmentée régulièrement chaque année.

IMPORTANT

Points d'attention sur le fonctionnement et le principe du service Vigicrues Flash :

- Le modèle hydrologique utilisé est très simplifié. Il ne prend pas en compte certains processus complexes qui peuvent faire évoluer le débit du cours d'eau (neige, barrage, écoulement souterrain…)
- Le modèle n'intègre pas les débits mesurés dans le cas om une station de mesure est existante.
- L'anticipation entre l'avertissement et la hausse des niveaux d'eau varie selon la configuration du bassin versant et selon la localisation des pluies. Pour les plus petits cours d'eau, l'anticipation peut être très réduite, pouvant être inférieure à une heure.
- Le service porte sur l'aléa (le débordement du cours d'eau) et non sur le risque (les conséquences de la crue sur les biens et personnes vulnérables).

A noter que l'information sur une commune peut être ponctuellement indisponible, en raison par exemple de données pluviométriques absentes pour un secteur. Lorsque trop de données viennent à manquer, le niveau de crue calculé est considéré comme non fiable, et le service est indiqué comme indisponible. Si, toutefois, un risque de crue forte ou très forte est détecté, l'information sera tout de même affichée.

En résumé, le **service Vigicrues Flash ne se substitue pas aux bulletins Vigicrues, mais est complémentaire**.

Création et paramétrage du compte APIC / Vigicrues Flash

Création d'un compte institutionnel

L'inscription aux services APIC et Vigicrues Flash est simple, et **totalement gratuite pour les acteurs institutionnels** (mairies, préfectures, intercommunalités, opérateurs de réseaux, gestionnaires de crise).

Le site http://apic-pro.meteofrance.fr permet de créer un compte, de gérer ses abonnements et de visualiser les avertissements en cours ou récents (dernières 72 heures).

Pour créer votre compte, il vous suffit simplement :

- De votre **code INSEE si vous êtes une commune**
- De votre **numéro de SIRET si vous êtes une intercommunalité** ou un opérateur de service

Configuration des abonnements

Après validation de votre compte par votre Préfecture référente, vous pouvez configurer jusqu'à **cinq abonnements APIC et/ou Vigicrues Flash**.

Pour chacun de ces abonnements, vous devez paramétrer **le territoire à surveiller** (communes, départements, etc.) ainsi que la **liste des personnes destinataires de l'avertissement** (carnet d'adresse).

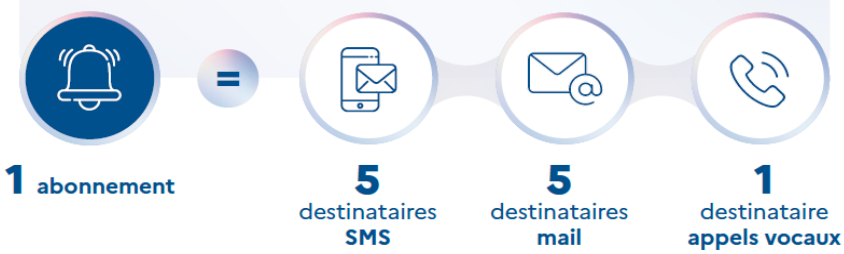

Les canaux de transmission de l'avertissement sont les **SMS**, **courriel**, mais également par **appel vocal** automatisé. Toutefois, le nombre de destinataires programmables par abonnement varie selon le canal choisi.

En cas de nécessité ou de demande d'information sur votre compte APIC / Vigicrues Flash :

- Contact Vigicrues Flash : vigicruesflash-contact@developpement-durable.gouv.fr
- Correspondant APIC pour départements 07 et 26 : apic.centre-est@meteo.fr
- Correspondant APIC pour départements 04-05-13-30-34-84 : apic.sud-est@meteo.fr